Réf. Farde e-Assemblées : 2380423

N° OJ : **62**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Asbl "Le Kiosque à graines".- Subside : 2.229,41 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117 ;

Vu le programme de politique générale sur la partie consacrée à l'agriculture urbaine ;

Considérant que l'asbl "Le Kiosque à graines" est un acteur expérimenté dans les projets d'agriculture urbaine participatifs ;

Considérant que la période de confinement risque d'avoir un impact négatif sur les projets citoyens d'agriculture urbaine et sur les activités de jardinage à la maison ;

Sachant que la période de confinement a eu un impact négatif sur les projets citoyens d'agriculture urbaine et sur les activités de jardinage à la maison (fermeture des magasins de jardinage, réduction des activités à l'extérieur, etc.). Que, à contrario, faire pousser des légumes chez soi peut être une activité apaisante et gratifiante dans le contexte actuel, à faire seul, en famille, ou «connecté» avec son quartier et sa ville. Qu'il est important que la dynamique de culture de légumes en cours sur la Ville de Bruxelles se poursuive malgré le contexte ;

Sachant, qu'en date du 9 avril 2020, le Collège a octroyé un subside de 4725,00 EUR à l'asbl "Le Kiosque à graines" (n° BCE 668644457) pour l'organisation du projet "Semons 1000 graines" : prolongation de la dynamique agriculture urbaine de la Ville (et notamment assurer un soutien au projet de kits de graines BE) et assurance d'une dimension de lien social dans la Ville, en dépit du confinement ;

Sachant qu'en date du 20 avril 2020, le Conseil a également marqué son accord pour l'octroi de ce subside ;

Sachant que le projet a rencontré un vif succès et un fort intérêt des citoyens bruxellois ;

Il est proposé d'augmenter l'enveloppe du subside pour l'asbl "Le Kiosque à graines" afin de répondre à la demande de la population de pouvoir bénéficier de plus de de kits de plantation comme ceux déjà distribués pendant cette période de confinement.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 :
Le principe de l'octroi d'un subside de 2.229,41 EUR à l'article 87906/33202 du budget ordinaire 2021, à l'asbl "Le Kiosque à graines" pour distribuer des kits de plantation supplémentaires suite aux demandes des citoyens.

Article 2 :
La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 :
Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :